

# UNION DES COMORES

*Unité – Solidarité – Développement*

## ILE AUTONOME DE NGAZIDJA

*Honneur – Solidarité – Développement*

### CONVENTION DE COOPERATION ENTRE

LE LYCEE SAID MOHAMED CHEIKH DE MORONI (COMORES) ET LE CENTRE  
D'APPUI AUX ACTEURS DE L'INSERTION ET DE LA COOPERATION AVEC LE  
CONCOURS DE L'ASSOCIATION « ACCOMPAGNEMENT »

L'Association « Accompagnement » représentée par son Président Monsieur Mmadani Al  
d'autre part

L'Association « Les Amis du Lycée » représentée par Monsieur Abdourahim SAID BAKAR,  
Proviseur du Lycée Saïd Mohamed Cheikh de Moroni

d'autre part,

sont convenus de ce qui suit.

#### Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet d'établir un cadre de coopération active entre  
l'Association « Accompagnement » basée à Dunkerque et l'Association « Les Amis du Lycée »  
de Moroni – Comores.

#### Article 2 : Engagement

Les deux associations s'engagent chacune dans son milieu et son environnement  
immédiats à entreprendre toute démarche de nature à favoriser les échanges culturels, éducatifs et  
de formation entre les deux communautés.

#### Article 3 :

Les deux associations pourront soumettre des projets de coopération en milieu éducatif et  
chercheront les moyens tant matériels, humains que financiers relatifs à leur mise en œuvre.  
Le Projet global concerne la Réhabilitation du Lycée Saïd Mohamed Cheikh de Moroni

#### Article 4 : Mise en application

De manière générale, chaque association a un rôle précis.

- L'Association « Les Amis du Lycée » est le porteur du projet de « Réhabilitation du  
Lycée » aux Comores. Elle est à l'initiative de l'action, participe et assure la bonne  
gestion des biens mis en disposition pour le présent et le long terme.

- Le Centre d'Appui de l'Association « Accompagnement » est le porteur du Projet en  
France et à travers les diverses associations de la Diaspora comorienne.

Il est notre interlocuteur dans les collectivités locales en France.

Il assure la recherche de partenariat en France tels jumelage avec d'autres lycées et participe à  
l'acheminement des dons qu'il pourra réunir, de la France aux Comores

Dans le cadre de la coopération décentralisée, l'Association « Accompagnement » assure  
l'échange d'expertise de divers ordres destinées aux multiples aspects du Projet global



**Article 5 : Entrée en application, Durée et fin de la Convention.**

L'Association « Les Amis du Lycée » s'engage à tenir informer l'Association « Accompagnement » du devenir des dons et de la mise en œuvre du Projet de réhabilitation du lycée.

Les signataires de la présente convention s'assisteront dans la réalisation de ses objectifs. En particulier, ils échangeront toute information, données, rapports utiles se rapportant à la bonne exécution des travaux dans les délais impartis.

La présente convention prend effet à partir de sa date de signature.

En cas de non – respect mutuel de ce protocole et des engagements pris, chacun des partenaires se réserve le droit de dénoncer l'accord et de mettre fin à la présente convention.

Fait en deux (2) exemplaires à Moroni, le 11 septembre 2003

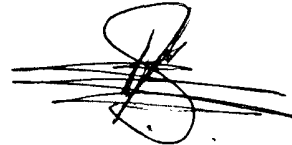
Pour l'Association « Les Amis du Lycée »

Le Proviseur



Abdourahim SAID BAKAR

Le Président du Centre d'Appui de  
l'Association « Accompagnement »



Mradabi ALI